Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 022-212203798-20251222-20251222_03-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TRÉVOU-TRÉGUIGNEC SÉANCE DU LUNDI 22 DÉCEMBRE 2025 À 18H30

Nombre de Conseillers en exercice :	14
Date de convocation :	16/12/2025
Nombre de Conseillers présents :	10
Date d'affichage :	17/12/2025
Nombre de pouvoirs :	03
Nombre d'absents :	01

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-deux décembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de TRÉVOU-TRÉGUIGNEC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre ADAM, Maire.
Présents : M. ADAM Pierre, Maire – Mme TROADEC Janine - M. DERRIEN Dominique (Adjoints) - Mme ALLES Florence – Mme DAVID Marie-Josée - M. LAILLON Jean-Claude - M. LAMARRE Michaël - Mme LE GOFF Gwénaëlle - M. ROUZAUT Fabian - M. STEUNOU Philippe (Conseillers Municipaux).
Absente : Mme SAUVEE Julie
Procurations : M. BODSON Jean donne pouvoir à M. ADAM Pierre,
M. MERCIER Xavier donne pouvoir à M. LAILLON Jean-Claude
M. LE FLANCHEC Yves donne pouvoir à M. Dominique DERRIEN
Secrétaire de séance : M. Dominique DERRIEN

DÉLIBÉRATION n° 2025.12.22* 03

Objet : Finances : Clôture du budget Park Mézou II dédié au lotissement Park Mézévéno

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de Trévou-Tréguignec a réalisé un lotissement communal Park Mézévéno de 21 lots situés dans le prolongement du lotissement communal de Park Mezou, à l'arrière de la salle polyvalente, centre bourg, parcelles A 444, 445, 446 et 447.
Le budget annexe « Park Mezou II », codifié 41806 au Centre de Gestion Comptable, a été créé par délibération du Conseil municipal du 05 avril 2019.
La création d'un budget annexe spécifique se justifiait par :
-la nécessité de connaître le coût final de l'opération.
-une obligation fiscale car les opérations d'aménagement sont de droit dans le champ de la T.V.A.
-une comptabilité particulière : la comptabilité des stocks de terrain.

L'ensemble des lots a été cédé à ce jour. Il est précisé que le budget ne présente plus de mouvement comptable car les opérations attendues ont été réalisées. Il convient de clore le budget du Park Mezou II.

Le décompte détaillé du budget annexe du Lotissement Park Mezou II est présenté avec un excédent final de 153 501,17 € qui sera repris au budget communal 2026, par un titre au compte 75821 – Excèdent des budgets annexes à caractère administratif.

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante à l'unanimité des présents décide :

- **D'APPROUVER** la clôture du Park Mezou II
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire, ou son représentant, à signer tout acte assurant la bonne exécution de la présente, notamment pour une éventuelle régularisation de la TVA.

FAIT ET DELIBERE A LA DATE CI-DESSOUS.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission
Le 24 /12/2025

Le Maire,
Pierre ADAM

Le secrétaire,
Dominique DERRIEN